

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 6 septembre 2022

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue mardi, le 6 septembre 2022 à 19h**, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

Est absent : monsieur Pierre Laplante

18 personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1. Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

Le maire Burcombe souligne la présence dans la salle de M. Jean-Pierre Pilon, nouveau président de Renaissance lac Brome. Il félicite M. Pilon pour sa nomination au poste.

**2022-09-283**

**1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour**

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**2022-09-284**

**1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 août 2022**

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Lee Patterson  
Et majorité par voix exprimées*

Louise Morin et Patrick Ouvrard s'abstiennent de voter n'ayant pas été présents lors de la séance du 8 août 2022.

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2022.

*ADOPTÉ*

## **2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

## **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**ALAN BOWBRICK:**

1) On behalf of the First Responders, he thanks the Council for its ongoing support and delivers a card of thanks signed by the members.

**FRANÇOISE STANTON:**

2) L'intersection des rues Tibbits-Hill et Centre est dangereuse. Il y a 3 arrêts, et non 4, ce qui cause une confusion chez les conducteurs. Elle a failli être frappée par une voiture à ce carrefour. Elle demande l'installation d'un 4e stop.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** Il y a seulement 3 stops parce que c'est très difficile pour les véhicules d'arrêter et repartir dans la côte, surtout l'hiver.

3) Concernant les commerces au village de Knowlton, certains propriétaires ont augmenté leurs loyers jusqu'à 100%. Cela force certains commerces de longue date à quitter ces locaux. Est-ce que la Ville est préoccupée par la situation? Est-ce que la Ville prévoit faire quelque chose? Par exemple, réaliser une étude de marché afin de savoir ce que les citoyens veulent comme types de commerces. Le village est mort en soirée. Tout ferme à 17h. À Sutton, il y a plus de commerces dans une ville moins peuplée. Elle aborde l'idée de contrôler les prix des baux et d'obliger un certain comportement des commerçants locataires. Elle veut que la Ville sonde les résidents.

**RÉPONSE (du maire Burcombe) :** C'est quoi la solution? La Ville n'est pas propriétaire des bâtiments commerciaux. Il n'y a pas de plafond pour les baux commerciaux, comme c'est le cas avec des baux résidentiels. Le propriétaire est libre de charger le loyer qu'il veut. La Ville n'a pas de moyen de contrôle sur les loyers commerciaux.

Le Plan stratégique de 2015 - 2020 nomme la vitalité du centre-ville comme une priorité. Cela reste une priorité. La réfection du barrage, le projet de la bibliothèque et de la place publique sont des gestes concrets. Les choses vont mieux dans le village depuis 2015, et ce, après une période difficile entre 2006 et 2015. Nous allons dans la bonne direction. La Ville ne peut pas avoir des solutions à tout, mais graduellement nous apportons des améliorations.

**RÉPONSE (du conseiller Patrick Ouvrard):** La situation risque de s'améliorer une fois que le projet de réfection du barrage et de la place

publique seront complétés. Le centre-ville sera plus attrayant est va amener de nouveaux joueurs dans le secteur commercial.

**RÉPONSE (de la conseillère Louise Morin):** La Ville a fait une étude à l'époque du plan stratégique. Nous avons intégré certaines des conclusions dans ce plan. Par exemple, la réfection du barrage, le déménagement du marché public au centre-ville. Les heures de fermeture sont déplorables, mais la Ville ne peut pas se substituer aux commerçants.

**RÉPONSE (de la conseillère Lucy Gagnon):** Le Service de loisirs et de tourisme encourage les commerçants à rester ouverts plus tard, surtout lors des événements. Souvent, les commerces ferment tôt à cause d'un manque de main-d'œuvre.

**CHANTAL BRODEUR:**

4) Est-ce que les membres du comité sur la location à court terme ont été choisis?

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** La date limite pour déposer des candidatures était le 29 août. Nous allons commencer cette semaine à étudier les candidatures. Il y en avait une soixantaine pour dix places sur le comité, alors il y a un certain intérêt de la part de la communauté. Nous avons annoncé antérieurement une première réunion du comité au mois de septembre et nous espérons que ça soit toujours possible.

**RON GLOWE:**

5) Thanks for grading Fisher's Point. The Town only did the first part. He wants the Town to do the second part at the end.

6) He says that his neighbours did not hear about the 50th anniversary party of the Town or other events. He suggests installing an electronic sign, like the one in Waterloo, announcing all the Town events. As an example, the Town put out a billboard in Coldbrook Park advertising the *Vendredi festifs* events. There exist special signs for Towns that run on solar power.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** The electronic board might be appropriate for Waterloo, but I don't think that sort of thing is in the DNA of our town. Was the neighbour on the mailing list for Town communications? You can information about the solar panel sign to the Town clerk.

**RÉPONSE (du conseiller Lee Patterson):** If someone says that they were not aware of Town events, we must insist that they sign up for the Town communications. It is free. It comes out monthly. The citizen has to make a small effort to be communicated with. We put a lot of energy in these newsletters.

**STEWART BACON:**

7) He is asking about the pedestrian crossing at Victoria and Lansdowne. There are 3 crosswalks, but they're not always clear. Can we improve the signage. There is a flashing sign crossing Knowlton Road near St. Édouard school. Why can't there be one on Victoria?

**RÉPONSE (du maire Burcombe) :** Knowlton Road is Minister of Transport jurisdiction. There is a lot more traffic, including truck traffic. We'll look into it.

**MICHAEL LOSEY:**

8) He is concerned about news reports and social media he saw about harassment and negative comments against elected members and employees of the Town. I've lived in Knowlton through good times and bad times. We live in a beautiful village. It's gotten a lot more beautiful in the last few years. We did it through a massive pandemic. He wants to thank Mayor Burcombe, the Council, and the Town employees for creating this wonderful place that we live in. Three years ago we didn't have the trestle bridges. That project took a long time and a lot of battles. We live in a fantastic place. There are plenty of things we can do to make it better. Some of those suggestions are being mentioned today. Thank you from the bottom of my heart and Lise's hearts for helping make this one of the best places in Canada to live.

**RÉPONSE (du maire Burcombe):** It's nice to hear positive comments. These things were in the Strategic Plan of 2015-2020. The bridges along the path and the dam were two of our priorities.

**4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION**

**4.1. ADMINISTRATION**

2022-09-285

**4.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis**

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 328 282,40\$
- Chèques émis # 2022-10 : 1 330 195,00\$

**ADOPTÉ**

**4.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**

**4.1.2.1. Décomptes progressifs**

2022-09-286

**4.1.2.1.1. AO 2016-25 - Services d'ingénierie - Parc des maisons mobiles de West-Brome**

ATTENDU la facture 9849-A pour le paiement du décompte progressif # 27 de la compagnie Génipur au montant de **29 554,90\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2016-25 Parc de maisons mobiles de West-Brome;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 9849-A pour le paiement du décompte progressif # 27 de la compagnie Génipur au montant de **29 554,90\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2016-25 Parc de maisons mobiles de West-Brome, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

**2022-09-287**

**4.1.2.1.2. Réfection du chemin Johnston**

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif #6 de la compagnie Avizo Experts-Conseils au montant de **9 396,39\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat de plans et devis pour la réfection du chemin Johnston;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #6 de la compagnie Avizo Experts-Conseils au montant de **9 396,39\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat de plans et devis pour la réfection du chemin Johnston, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

**2022-09-288**

**4.1.2.1.3. AO VLB2021-09 - Projet de maisons mobiles de West-Brome**

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif #5 (facture 023998) de la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de **92 638,79\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2021-09 - Travaux d'installation de systèmes de captage et de traitement d'eau brute, de stockage et de distribution d'eau potable, ainsi que la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'une usine de traitement des eaux usées (MBR) au Parc de maisons mobiles de West-Brome;

ATTENDU QUE le montant de 92 638,79\$ du décompte progressif #5 comprend un ordre de changement (OC-18) pour un montant de **2 971,24\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Génipur, ingénieur-conseil, de procéder au paiement du décompte progressif #5, incluant l'ordre de changement OC-18;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, chargé de projets - Services techniques, de procéder au paiement du décompte progressif #5, incluant l'ordre de changement OC-18;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #5 (facture 023998), incluant l'ordre de changement OC-18, de la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc au montant de **92 638,79\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2021-09 - Travaux d'installation de systèmes de captage et de traitement d'eau brute, de stockage et de distribution d'eau potable, ainsi que la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'une usine de traitement des eaux usées (MBR) au Parc de maisons mobiles de West-Brome, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

**2022-09-289**

**4.1.2.1.4. AO VLB2020-02 - Rapiéçage mécanisé**

ATTENDU les demandes de paiement pour le paiement du décompte progressif #7 (facture 2790894) au montant de **42 122,07\$**, taxes incluses, de la compagnie Sintra inc. pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2020-02 (Rapiéçage mécanisé);

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les paiements des décomptes progressifs #7 (facture 2790894) au montant de **42 122,07\$**, taxes incluses, de la compagnie Sintra inc. pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2020-02 (Rapiéçage mécanisé), ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

**4.1.2.2. Factures et dépenses diverses**

**4.1.3. Ententes, contrats et mandats**

2022-09-290

**4.1.3.1. Octroi de contrat - Travaux d'installation en lien avec un don de sculptures**

ATTENDU la nouvelle politique culturelle et son action de mettre en place l'art public;

ATTENDU le don de douze sculptures à la Ville de la part d'un couple résident à Ville de Lac-Brome;

ATTENDU l'installation de trois sculptures en 2021;

ATTENDU le désir d'installer quatre sculptures supplémentaires en 2022;

ATTENDU les recommandations du directeur général, M. Gilbert Arel, concernant l'octroi de quelques contrats en lien avec les travaux nécessaires en 2022;

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les contrats suivants, toutes taxes incluses pour l'installation de quatre sculptures, ainsi que les services reliés:

- Infravert inc. – Transport et installation : 64 226,47 \$
- L'Atelier du bronze – Ancrage et restauration 8 099,99\$

**ADOPTÉ**

2022-09-291

**4.1.3.2. Octroi de contrat - Cain Lamarre - Services juridiques**

ATTENDU la résolution du Conseil 2021-09-294

ATTENDU la recommandation de monsieur Owen Falquero, directeur des Affaires juridiques, de donner le mandat général de représentation juridique au cabinet d'avocats Cain Lamarre;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Patrick Ouvrard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Cain Lamarre du 18 août 2022 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 et autorise le maire, le directeur général

ou le greffier à recourir, au besoin, au forfait de consultation compris dans ladite offre;

QUE cette acceptation est à la condition que la Ville demeure libre de retenir tout service juridique de son choix, nonobstant les termes de ladite offre.

*ADOPTÉ*

**2022-09-292**

**4.1.3.3. Octroi de contrat - Terrains de soccer**

ATTENDU QUE le Conseil désire améliorer la surface du terrain de soccer au Parc des Lions;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Aménagement Nivlex	43 553,68\$
Pelouse Santé	36 955,29\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Pelouse Santé au montant de **36 955,29\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, chargé de projets, Travaux publics et des Services techniques, d'accepter la soumission de Pelouse santé;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Pelouse Santé au montant de **36 955,29\$**, taxes incluses le contrat pour l'amélioration de la surface du terrain de soccer au parc des Lions.

*ADOPTÉ*

**2022-09-293**

**4.1.3.4. Octroi de contrat - Fondation pour un abri d'horticulture**

ATTENDU QUE par sa la résolution 2022-05-142, le Conseil a octroyé un contrat pour la construction d'un abri pour le département d'horticulture au Service des Travaux publics;

ATTENDU QUE l'abri sera construit sur une fondation coulée de béton;

ATTENDU QUE la Ville a demandé deux (2) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:



Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Coffrages Dunasso 2001 inc.	46 117,63\$
Fondations Laroche et fils inc.	26 780,16\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Fondations Laroche et fils inc. au montant de **26 780,16\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, directeur des Travaux publics et des Services techniques, d'accepter la soumission de Fondations Laroche et fils inc.;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Fondations Laroche et fils inc. le contrat pour le coulage d'une fondation de béton pour l'abri de la division d'horticulture au montant de **26 780,16\$**, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

2022-09-294

**4.1.3.5. Mandat de signature - Entente avec Bell pour le service 9-1-1**

ATTENDU QU' en octobre 2019, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a imposé des conditions à respecter dans toutes les ententes de services 9-1-1 de prochaine génération (PG) entre les fournisseurs de réseaux et les autorités responsables du service 9-1-1;

ATTENDU QU' au Québec, seule Bell est reconnue par le CRTC comme fournisseur de réseau, alors que les autorités responsables du service 9-1-1 sont les municipalités. Ainsi, toutes les municipalités du Québec desservies par un centre 9-1-1 devront avoir signé une entente avec Bell avant que le CRTC puisse débiter sa migration vers la nouvelle technologie.

ATTENDU les recommandations du directeur général, monsieur Gilbert Arel, de signer cette entente avec Bell pour le service 9-1-1 de prochaine génération;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Lee Patterson  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel de signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec Bell pour le service 9-1-1 de prochaine génération.

ADOPTÉ

2022-09-295

**4.1.3.6. Mandat de signature - Règlement du litige civil 455-22-005682-216**

ATTENDU l'action en justice 455-22-005682-216 déposée contre la Ville et autres défendeurs;

ATTENDU QUE les parties négocient depuis quelque temps un règlement de l'action en justice;

ATTENDU la recommandation d'Owen Falquero, directeur des Affaires juridiques, de régler le litige au montant de 6 000\$ payable par la Ville à la partie demanderesse;

ATTENDU QUE le montant maximal que la Ville paierait est de 5 000\$ (la franchise de son assurance responsabilité);

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le règlement de l'action en justice 455-22-005682 au montant de 6 000\$;

QUE le Conseil autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, la Quittance Mutuelle et Transaction, ainsi que de signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**4.1.4. Ressources humaines**

2022-09-296

**4.1.4.1. Permanence - Sylvie Asselin**

ATTENDU QU' en janvier 2022 madame Sylvie Asselin a été embauchée au poste d' *Adjointe administrative aux Services des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire*;

ATTENDU la recommandation de Martin Lussier, directeur *par intérim* des Services des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, de confirmer la permanence de madame Sylvie Asselin aux conditions et modalités associées au poste d'*Adjointe administrative aux Services des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire*, avec date effective du 23 août 2022;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil confirme effectif en date du 23 août 2022, la permanence de madame Sylvie Asselin aux conditions et modalités associées au poste d'*Adjointe administrative aux Services des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire*.

*ADOPTÉ*

**2022-09-297**

**4.1.4.2. Permanence - Jamie Hayward**

ATTENDU QUE madame Jamie Hayward a été embauchée le 18 mai 2021 à temps partiel au poste de remplaçante à la réception deux jours par semaine et une journée par semaine pour l'entrée des comptes à payer;

ATTENDU l'embauche de madame Hayward à un poste permanent de trois jours par semaine en date du 1er mars 2022 au poste d'*Adjointe à la réception et aux comptes à payer*;

ATTENDU la recommandation de Caroline Cusson, directrice des finances et de la taxation, de confirmer la permanence de madame Jamie Hayward aux conditions et modalités associées au poste d'*Adjointe à la réception et aux comptes à payer*, avec date effective du 29 août 2022;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil confirme la permanence de madame Jamie Hayward aux conditions et modalités associées au poste d'*Adjointe à la réception et aux comptes à payer*, avec date effective du 29 août 2022.

*ADOPTÉ*

**4.1.5. Divers**

**4.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

**4.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation**

**4.2.1.1. Avis de Motion - Règlement 545-3 modifiant le règlement concernant la circulation et le stationnement**

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance

ultérieure du Conseil, le projet de règlement 545-3 Modifiant le règlement 545 concernant la circulation et le stationnement.

Le greffier a entrepris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

Le projet de ce règlement est dûment présenté et déposé par le conseiller Patterson, qui en mentionne son objet et sa portée.

Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

#### **4.2.2. Règlements - Adoption**

### **5. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **5.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

#### **5.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement**

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 22 août 2022.

#### **5.3. DEMANDE DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA**

2022-09-298

##### **5.3.1. 91, rue Lakeside, lots #6 197 905, 6 197 906 & 6 197 907, zone UCV-4-K15**

Nature de la demande: Agrandissement & rénovations d'un bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-22-065 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'agrandissement et rénovations du bâtiment principal au 91, chemin Lakeside, lots 6 197 906 et 6 197 907, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

**5.4. DEMANDE(S) DE DÉROGATION MINEURE**

**5.5. DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE**

2022-09-299

**5.5.1. Lot 6 263 315 - Zone URA-6-L13 - district d'East-Hill**

ATTENDU le dépôt d'une demande de changement de zonage visant le lot 6 263 315, cadastre du Québec, à Lac-Brome;

ATTENDU QUE la demande vise spécifiquement à découper une partie du lot (dont approximativement 30% de la superficie totale du lot) du coin sud-est du lot 6 263 315 et d'unir cette partie avec le lot avoisant 5 272 911, dont la zonage est le catégorie UC-4-L13;

ATTENDU QUE l'objectif de la demande de changement de zonage est d'agrandir l'usage commercial actuel sur les lots avoisants 5 272 911 et 5 272 910;

ATTENDU QUE la partie restante du lot 6 262 315 restera dans la zonage catégorie URA-6-L13;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et par voix exprimées*

QUE le Conseil se prononce favorable au changement de zonage demandé visant le lot 6 263 315, cadastre du Québec, et demande qu'un projet de règlement visant le changement demandé lui soit présenté pour étude et appréciation.

**5.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT**

**5.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.**

**5.8. Autres**

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1. Rapport mensuel du directeur du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

Le conseiller Patrick Ouvrard mentionne qu'il y a eu 20 interventions du Service incendie dans le mois d'août, pour un total de 152 interventions en 2022.

49 interventions des premiers répondants ont été nécessaires en août, dont une à Bolton-Ouest.

Le Conseil procède actuellement à la création d'un Comité de circulation et nommera 4 citoyens pour y siéger.

Le Conseil prendra donc en note les questions et commentaires en lien avec la circulation et la vitesse lors de la première période de questions .

2022-09-300

**6.2. Adoption de la Politique de modération de la circulation et, Création du Comité de circulation et nomination des membres**

ATTENDU les nombreuses requêtes en lien avec la sécurité routière;

ATTENDU le désir des élus d'uniformiser le processus de traitement de ces requêtes;

ATTENDU la Politique de modération de la circulation recommandée par le directeur général, Gilbert Arel;

ATTENDU QUE la Politique comprend la création d'un Comité de circulation selon le Titre 6 du Règlement d'administration no 1 de la Ville;

*Il est*

*Proposé par Patrick Ouvrard*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil adopte la Politique de modération de la circulation;

QUE le Conseil crée le Comité de circulation et nomme les sept personnes suivantes comme membres:

- Le conseiller municipal responsable de la sécurité publique, ou la personne désignée par celui-ci;
- Le directeur du Service des Travaux publics, ou la personne désignée par celui-ci;
- Un représentant de la Sûreté du Québec;
- Quatre citoyens: Didier Bourrelis, Birgit Bélanger, Christian Morin, John Collins

**ADOPTÉ**

## 7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

### 7.1. Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et des Services techniques.

La conseillère Shelley Judge fait mention des projets suivants:

- i) la réfection du barrage. Les travaux vont terminer en décembre;
- ii) la réfection de la rue Johnston;
- iii) Remplacement des toitures des stations de pompage;
- iv) le début des travaux pour le budget 2023.

2022-09-301

### 7.2. Mandat de signature - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, dont celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Caroline Cusson, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Patrick Ouvrard  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les

travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le Conseil désigne la Directrice des finances et de la trésorerie, Caroline Cusson, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents ou entente à cet effet avec le ministère des Transports relatifs au projet mentionné ci-dessus.

*ADOPTÉ*

2022-09-302

**7.3. Programme d'aide financière à la mise aux normes des barrages municipaux (PAFMAN)**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

ATTENDU QUE l'ouvrage de propriété municipale visé (Barrage de l'étang du Moulin (Blackwood) – X0005658) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Ville de Lac-Brome en vertu de l'article 17 de la *Loi sur la sécurité des barrages*;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a obtenu du Ministère une autorisation de modification de structure, de reconstruction ou de démolition partielle ou complète en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la sécurité des barrages* et qu'elle a réalisé les travaux correctifs prévus;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 2 du PAFMAN, visant les travaux correctifs réalisés sur le barrage visé;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PAFMAN;

QUE madame Caroline Cusson, directrice des finances et de la trésorerie, soit autorisée à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs aux



travaux correctifs du barrage visé par la présente résolution, dans le cadre du volet 2 du PAFMAN.

*ADOPTÉ*

2022-09-303

**7.4. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - Retrait de la demande de subvention**

ATTENDU la lettre du 4 février 2021 du ministère des Transports accordant à la Ville une aide financière maximale de 16 542\$ pour le projet *Mesures d'aménagement de la circulation près de deux établissements scolaires*;

ATTENDU la résolution 2021-04-144 du Conseil demandant de reporter la réalisation des travaux à l'année 2022;

ATTENDU QUE des travaux à venir dans ce secteur modifient les besoins en aménagement de ce dernier;

*Il est*

*Proposé par Patrick Ouvrard*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil retire sa demande de subvention pour le projet *Mesures d'aménagement de la circulation près de deux établissements scolaires*;

QUE le Conseil demande au greffier de la Ville de faire parvenir cette résolution au ministère des Transports.

*ADOPTÉ*

**8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**8.1. Rapport mensuel du LSCLB**

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

2022-09-304

**8.2. Demandes de contribution financière**

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à titre de contributions financières aux activités des organismes suivants:

- Folie de minuit / Calendrier de l'Avent:  
10 000\$

- Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins -  
Commandite du tournoi de golf:  
250,00\$

*ADOPTÉ*

**2022-09-305**

**8.3. Demandes d'utilisation du domaine public**

*Il est*

*Proposé par Lee Patterson*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise l'utilisation du domaine public pour les activités suivantes aux conditions d'utilisation énumérées dans les notes de service, les organisateurs devant obtenir toute autre autorisation des autorités compétentes, le cas échéant;

1. Tournage cinématographique *Coeur de Slush*:  
le 29 septembre 2022, de 7h à 19h;  
Chemin Brome entre la route 104 et 100 mètres au nord de la rue Centre
2. Club Optimiste Lac-Brome  
Barrage routier pour une collecte de fonds  
le 17 septembre 2022, de 10h à 14 h  
Coin des chemins Lakeside et Knowlton
3. Bromont Ultra  
les 8 et 9 octobre 2022  
Passage sur les chemins Baird, Picard, Iron-Hill, Rusby, Chapman, King, Rogers, Sanborn, et Miltmore

*ADOPTÉ*

**9. ÉCONOMIE LOCALE**

**2022-09-306**

**9.1. 770, Lakeside - paiement de la subvention de rénovation de façade**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le Règlement 2021-08 concernant le développement économique de la Ville 2021-2025;

ATTENDU QU' un des objets du Règlement 2021-08 est de stimuler le développement du secteur des services avec un programme de crédit de taxes sur des agrandissements et rénovations des bâtiments commerciaux;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande d'aide financière complète et conforme au règlement pour des travaux de rénovation de la façade au 770, chemin Lakeside, lot 4 265 053, laquelle a été approuvée par le Conseil selon la résolution 2021-05-179;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et sont conformes à la demande de permis;

ATTENDU la recommandation de Caroline Cusson, directrice des finances et de la trésorerie, d'accorder le paiement final de la demande d'aide financière accordée pour un montant de **10 000\$**;

*Il est  
Proposé par Patrick Ouvrard  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le paiement de la demande d'aide financière pour la rénovation de la façade au 770, chemin Lakeside, lot 4 265 053, pour un montant maximal de 10 000\$;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le poste budgétaire 02-621-00-996.

**ADOPTÉ**

**2022-09-307**

**9.2. 91 Lakeside - paiement de la subvention de rénovation de façade**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté le Règlement 2021-08 concernant le développement économique de la Ville 2021-2025;

ATTENDU QU' un des objets du Règlement 2021-08 est de stimuler le développement du secteur des services avec un programme de crédit de taxes sur des agrandissements et rénovations des bâtiments commerciaux;

ATTENDU QUE le propriétaire a déposé une demande d'aide financière complète et conforme au règlement pour des travaux de rénovation de la façade au 91, chemin Lakeside, lots 6 197 905, 6 197 906, et 6 197 907, laquelle a été approuvée par le Conseil selon la résolution 2021-06-221;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et sont conformes à la demande de permis;

ATTENDU la recommandation de Caroline Cusson, directrice des finances et de la trésorerie, d'accorder le paiement final de la demande d'aide financière accordée pour un montant de **5 250\$**;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le paiement de la demande d'aide financière pour la rénovation de la façade au 91, chemin

Lakeside, lots 6 197 905, 6 197 906, et 6 197 907, pour un montant maximal de 5 250\$;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le poste budgétaire 02-621-00-996.

*ADOPTÉ*

## 10. VARIA

## 11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

**PATRICK LEFEBVRE :**

9) What is happening with the bilingual status of the Town?

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** Bill 96 says that, after the next census in 2025, the government of Québec can send a formal notice to towns with bilingual status, but fewer than 50%. The formal notice will say that the Town will lose its bilingual status if the Council does not adopt a resolution in the intervening 120 days reaffirming the bilingual status.

10) For the notice of motion of draft bylaw 545-3, why is the lake the only place where motorized vehicles will be allowed in winter?

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** This is a region-wide bylaw that comes to us from the MRC. In the MRC bylaw, all watercourses are named. Lac-Brome has the discretion to decide which of its watercourses will be subject to the MRC bylaw. Because of the popularity of ice fishing, the Council decided to continue to allow motorized vehicles on the lake.

11) For the newly formed traffic committee, why wasn't there a public notice asking for candidates? The members were cherry-picked by the Council. Other people may have been interested in participating.

**RÉPONSE (du conseiller Patrick Ouvrard):** This is a small consultation committee formed to evaluate citizen requests concerning traffic. I picked 4 people from different sectors to form a small group. More members could be added in the future. As it is, all citizens are invited to submit suggestions and requests.

**STEWART BACON**

12) One item for the traffic committee is the bike path on Victoria Road. It ends at Maple. It is confusing and dangerous.

**RÉPONSE (du conseiller Patrick Ouvrard):** We have that issue on our list. Citizens can submit their own suggestions of places to review.

**DOMINIC DUMAS**

13) Il demande le statut du dossier de la location à court terme.

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** Suite au retrait du projet de règlement 596-12, un comité de citoyens sera formé afin de consulter la

population sur les enjeux et de possibles points de consensus. Ce comité travaillera à partir de l'automne.

#### **SUZIE DUGAS**

**14)** Elle veut comprendre le processus pour le PPCMOI Développement Knowlton (projet immobilier de Pierre Wilkie sur la rue Julien).

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero) :** Le Conseil a adopté le premier projet le 4 juillet dernier. Depuis, le promoteur a tenu des réunions d'information. La Ville va tenir une réunion de consultation le 19 septembre. Par la suite, le Conseil va décider s'il veut adopter le second projet du PPCMOI. Si le second projet est adopté, la population du secteur aura la possibilité de demander la tenue d'un référendum.

#### **MAURIZIO COLLINI**

**15)** Concerning the application to change the zoning at Etang.ca, will there be a lot more noise and truck traffic? Where is the expansion supposed to be?

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** The plan shows then expansion happening on part of the lot to the north of the existing Étang.ca site. It will be commercial use as a warehouse. There are not many trucks at this site. The expansion should not make much of a difference compared to the existing situation. The houses that appear on the plan do not exist. They are a future residential project the owner of Étang.ca is considering.

#### **DOMINIC DUMAS**

**16)** Il demande s'il y a un projet résidentiel dans le secteur Turner / Kuss à West-Brome. Selon les rumeurs, il y aura un projet de neuf maisons.

**RÉPONSE (du greffier Owen Falquero):** Je ne suis pas au courant d'un projet dans ce secteur. Si c'est zoné vert, il serait très difficile de construire quoi que ce soit. Je vais m'informer et répondre aux demandeurs.

#### **RON GLOWE**

**17)** The Town ordered benches last year for use in public spaces. What happened to them?

**RÉPONSE (du directeur général Gilbert Arel):** They are ordered but haven't received them yet.

2022-09-308

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est*


*Proposé par Shelley Judge*

*Appuyé par Patrick Ouvrard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*


QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 20h05.

**ADOPTÉ**



---

Richard Burcombe  
Maire



---

Owen Falquero  
Greffier

